

TSX INC. ET ALPHA EXCHANGE INC.

AVIS D'APPROBATION

ORDRE À COURS FIXÉ SELON UNE AMÉLIORATION MINIMALE DU COURS

Introduction

Conformément au processus d'examen et d'approbation des règles et à l'information contenue dans l'Annexe 21-101A1 et ses annexes relativement aux bourses reconnues, TSX Inc. (la « **TSX** » ou la « **Bourse de Toronto** ») et Alpha Exchange Inc. (« **Alpha** ») ont chacune adopté des modifications d'intérêt public de la fonctionnalité du type d'ordre à cours fixé selon une amélioration minimale du cours à la TSX (TSX DRK seulement) et sur Alpha (Alpha DRK seulement), comme exposé dans l'avis de projet de modification et sollicitation de commentaires (la « **sollicitation de commentaires** ») publié conjointement par la TSX et Alpha (les « **modifications** »).

Les termes clés qui sont utilisés dans l'avis d'approbation, mais qui n'y sont pas définis, ont le sens qui leur est attribué dans la sollicitation de commentaires.

Résumé des modifications

On trouvera une version marquée des modifications au www.osc.ca.

Comme indiqué dans la sollicitation de commentaires, les modifications des règles de la TSX et du Guide des politiques de négociation d'Alpha ne sont pas tenues de rendre compte des modifications.

Commentaires reçus

La sollicitation de commentaires a été publiée par la TSX et Alpha le 16 mai 2024; aucun commentaire n'a été reçu.

Date d'entrée en vigueur

Les modifications entreront en vigueur au troisième trimestre de 2024.